

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA ROMIEU
Délibération n°2025_056**

L'an deux mille vingt-cinq et le trois novembre, à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA ROMIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry CAMBOURNAC, Maire.

Nombre de membres :

Afférent au Conseil Municipal : 15

Date de la convocation : 27/10/2025

En exercice : 15

Date d'affichage : 27/10/2025

Qui ont pris part à la délibération : 11

PRESENTS : CAMBOURNAC Thierry – ADAM Martine – MEYLAN Marielle – DELOUDS Fabrice – ANCELET Sylvie – CASTAY Lionel – CASTAING Laurence – LAMARQUE Hervé – CHARLES Hervé –

EXCUSES : SOURBE Thomas - CECEILLE Colette – BAQUÉ Benoit – LACOME Fabien – GASNIER Marie-José – MIJNSBERGEN Cornelis

Mr BAQUÉ Benoit a donné procuration à Mr CAMBOURNAC Thierry

Mme CECEILLE Colette a donné procuration à Mr CHARLES Hervé

Secrétaire de séance : CASTAING Laurence

OBJET : Travaux de sécurisation, aménagement PMR et piétonnier, verdissement de la traversée du village par la RD 41 – Demande de complément DETR 2026

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le coût des travaux de l'opération citée en objet est supérieur au montant initialement prévu en 2023. Il rappelle qu'une DETR 2023 avait été accordée pour un montant de 303 438 € sur une base de 895 898 € HT de travaux au taux de 33,869704 %. Il propose de solliciter auprès des services de l'Etat une aide financière complémentaire au titre de la DETR 2026 pour les coûts supplémentaires.

Oui l'exposé de M. le maire,
Après avoir délibéré,
Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les montants suivants mis à jour de l'opération citée en objet soit : 1 077 766,86 € incomptant à la mairie soit un coût supplémentaire de 181 868,86 € HT maitrise d'œuvre comprise.

- Sollicite une aide financière complémentaire au titre de la DETR 2026 sur le supplément de coût d'un montant de 61 598,44 € (181 868,86 € x 33,869704 %)

- Adopte le plan de financement du supplément de coût de la façon suivante :

- DETR 2026 : 61 598,44 €
- Part communale : 120 270,42 €

Total Ht : 181 868,86 €

- D'autoriser le maire à signer toutes pièces afférentes à ces décisions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifiée et rendue exécutoire après publication et envoi à la Sous-Préfecture le 11/12/2025.

Le Maire,
Thierry CAMBOURNAC

